

Toulouse, le 06 MAI 2024

Décision prise par le Président de Réseau31

Décision n°211 Annule et remplace Décision n°20240411 – n°186

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 18 octobre 2021 ;

Considérant le point A2.2 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant la situation administrative de 6 vacataires ;

décide

Article unique : de signer le contrat pour la période estivale 2024 :

- ACHARD Romane à compter du 1^{er} juillet jusqu'au 31 juillet 2024
- CALVET-VIGNERES Dorine à compter du 1^{er} juillet jusqu'au 31 juillet 2024
- FRANCOMME Cassandra à compter du 1^{er} juillet jusqu'au 31 juillet 2024
- PROUCELLE Owen à compter du 1^{er} juillet jusqu'au 31 juillet 2024
- RECORD Bastien à compter du 1^{er} juillet jusqu'au 31 juillet 2024
- BOURGEOIS Mélanie à compter du 1^{er} août jusqu'au 31 août 2024.

Sébastien VINCINI

Président

